



Prises de parts dans une sarl : quels sont les risques ?

Par **Bugsy**, le 19/01/2009 à 09:39

Bonjour à tous,
Un ami à moi, qui vient de créer son entreprise, a sollicité mon aide et notamment celle de mon réseau, en me proposant de gagner en retour quelques parts de sa SARL (je suis salarié dans le privé par ailleurs). Le projet est très ambitieux mais les risques de se planter sont importants. Dans ce cas, qu'est-ce que je risque ? Pourrais-je me retrouvé endetté ou poursuivi ? Vaut-il mieux que j'en reste à un salaire ?
J'ai consulté la législation, de-ci de-là sur le net, mais j'avoue ne pas comprendre tous les termes juridiques et j'ai besoin de vos lanternes.
Merci d'avance pour toutes les réponses !
Cordialement